



HAL
open science

Les peintures murales romaines de la fouille du 51-53 rue de la Bretagne à Bayeux (Calvados, Basse-Normandie)

Julien Boislève, Grégory Schütz

► To cite this version:

Julien Boislève, Grégory Schütz. Les peintures murales romaines de la fouille du 51-53 rue de la Bretagne à Bayeux (Calvados, Basse-Normandie). *Aremorica. Études sur l'ouest de la Gaule romaine*, 2011, 4/2011, p. 159-171. hal-01782278

HAL Id: hal-01782278

<https://hal.science/hal-01782278>

Submitted on 1 May 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Julien BOISLÈVE* et Grégory SCHÜTZ**

Les peintures murales romaines de la fouille du 51-53 rue de la Bretagne à Bayeux (Calvados, Basse-Normandie)

La fouille préventive du 51-53 rue de la Bretagne à Bayeux s'est déroulée entre octobre 2006 et janvier 2007. Elle a été motivée par le projet de construction d'un immeuble d'habitation sur parking souterrain à l'emplacement du parc d'un hôtel particulier du XVIII^e s., l'hôtel de Saint-Paul. Située à la frange nord du centre-ville de Bayeux (à environ 400 m de la cathédrale) (fig. 1), l'opération menée par une équipe du Service d'archéologie du Conseil général du Calvados a porté sur une superficie de près de 1 000 m².

Contexte

La ville de Bayeux se situe dans le Bessin, région qui prolonge la plaine de Caen à l'ouest du département du Calvados (Basse-Normandie). Elle est installée à 7 km au sud des côtes de la Manche et à 30 km au nord-ouest de Caen.

À l'époque gallo-romaine, la ville est le chef-lieu de cité des Baiocasses, peuple appartenant à la Gaule Lyonnaise (fig. 2). Elle est mentionnée pour la première fois par le naturaliste latin Pline l'Ancien dans la seconde moitié du I^{er} s. ap. J.-C.¹. *Augustodurum* dispose par l'intermédiaire de l'Aure et de la Vire d'un accès indirect à la mer. Elle s'insère également dans un réseau de voies routières qui la met en relation avec les cités voisines (Lexoviens et Viducasses à l'est, Unelles à l'ouest, Abrincates et Aulerques Diablintes au sud) et au-delà avec Chartres, par l'intermédiaire notamment du Chemin Haussé, importante voie antique desservant la ville. L'agglomération connaît un développement considérable au Haut-Empire. Pendant l'Antiquité tardive, elle s'entoure d'une enceinte doublée d'un fossé et devient une cité de la province de Lyonnaise Seconde.

La ville poursuit son développement au haut Moyen Âge avec l'installation d'un groupe cathédral dans l'angle sud-est du *castrum*, tandis que s'étend hors les murs un *suburbium* comportant des églises de

* Chargé d'étude spécialisée sur les peintures murales romaines, Service d'archéologie du Conseil général du Calvados, La Bonnemais 35590 La Chapelle Thouarault, boislevejulien@yahoo.fr.

** Archéologue, responsable d'opération, service d'archéologie du Conseil général du Calvados, 36 rue Fred Scamaroni, 14000 Caen, g.schutz@cg14.fr.

1. PLINE L'ANCIEN, *Naturalis Historia*, IV, 107.

cimetière (Saint-Exupère, Saint-Vigor, Saint-Loup) et des oratoires de route (Saint-Martin-des-Entrées, Saint-Germain-de-la-Lieue). Bayeux garde un rôle prépondérant jusqu'au XI^e s., lorsque se développe la ville de Caen, et restera jusqu'à la fin du Moyen Âge une cité religieuse influente. L'agglomération gallo-romaine devait couvrir, à son apogée, une superficie d'environ 50 ha ; une ville de taille modeste donc, à l'image du territoire administré par cette petite cité du nord-ouest de la Gaule.

Bayeux, première ville libérée de France le 7 juin 1944, au lendemain du débarquement des forces alliées sur les côtes de la Manche, n'a pas eu à subir les vagues de bombardements qu'ont connues Caen ou Lisieux notamment. Il en résulte une conservation du bâti ancien dans le cœur de l'agglomération avec un parcellaire assez resserré et souvent protégé en raison de sa valeur patrimoniale. Cet état de fait induit une documentation archéologique provenant essentiellement de découvertes ponctuelles – souvent fortuites et anciennes – ou d'opérations plus récentes mais correspondant à des superficies réduites. Le réseau des rues gallo-romaines de la ville reste ainsi largement méconnu, si l'on exclut le tracé du *decumanus maximus*. Quelques monuments publics ont néanmoins pu être localisés. On note, parmi ceux-ci, un ensemble thermal situé rue Laitière et un second situé sous l'église Saint-Laurent. Plusieurs découvertes effectuées sous la cathédrale tendent à y situer également un bâtiment public antique. La localisation des nécropoles nous apparaît un peu mieux documentée : une première serait située, à en croire de nombreuses mentions anciennes, au niveau du Mont-Phaunus, au nord-est de la ville, tandis qu'une seconde a pu être repérée au sud-ouest.

Le site du 51-53 rue de la Bretagne

Plusieurs indices d'occupation allant de la période antique au XVIII^e s. ont été identifiés autour du terrain concerné par la fouille préventive. Les parcelles en question se trouvent à 120 m au nord du *castrum* de l'Antiquité tardive. On a pu observer, en 1969, dans la parcelle jouxtant le projet de construction à l'est (angle de la rue de la Bretagne et de la rue de la Vallée des Prés), un mur accompagné d'un niveau d'occupation et de fragments de céramique commune et sigillée. À 250 m à l'est de la fouille, a été découvert, dès 1760, un ensemble thermal du II^e s. sous l'actuelle église Saint-Laurent². La fouille de ce vaste édifice fut entreprise par C.E. Lambert en 1821³. D'autres indices situent un bâtiment antique sous la salle omnisports, rue Pierre de Coubertin⁴, à 150 m au nord-est de l'intervention archéologique. Pour l'époque médiévale, on signale également, à proximité, le cimetière du couvent des Augustins (au niveau du n° 32 de la rue des Bouchers)⁵.

À partir de la fin du XVIII^e s., de nombreux hôtels particuliers sont construits à Bayeux. Plusieurs s'installent dans des quartiers peu ou pas urbanisés, à l'extérieur du *castrum*, marquant ainsi une rupture avec les limites de la ville médiévale. Parmi eux, se trouve l'hôtel de Saint-Paul dont le parc a accueilli la fouille préventive. L'examen de la *Carte topographique du diocèse de Bayeux*, exécutée par l'abbé Reginald Outhier (1694-1774) et éditée en 1736, confirme que l'emplacement de l'hôtel de Saint-Paul n'était, jusqu'à cette date, pas loti⁶.

2. Église fondée avant 1066 et dont la première mention de la paroisse apparaît en 1256 (F. DELACAMPAGNE, collab. D. PAILLARD, « Bayeux ». *Documents d'évaluation du patrimoine archéologique des villes de France*, Tours, 1992, p. 16).

3. C.-E. LAMBERT, « Premier et deuxième mémoires sur les thermes antiques dans l'ancien cimetière Saint-Laurent de la ville de Bayeux », *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, 1, 1824, p. 16-49 ; C.-E. LAMBERT, « Lettre manuscrite relative aux thermes de la ville de Bayeux », *Mémoire historique*, mélange 7, Caen, 1824 ; C.-E. LAMBERT, « Troisième mémoire sur les thermes antiques de l'ancien cimetière Saint-Laurent de la ville de Bayeux », *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, 2, 1825, p. 146-156.

4. J. MARIE, « Premiers écrits sur Bayeux », *Société des sciences, arts et belles-lettres de Bayeux*, 1980, p. 11.

5. F. DELACAMPAGNE 1992, p. 27.

6. Conservée à la Bibliothèque Nationale de France (cote Ge DD 2987 (260) B BN C. PI.) et accessible en ligne à www.gallica.bnf.fr.

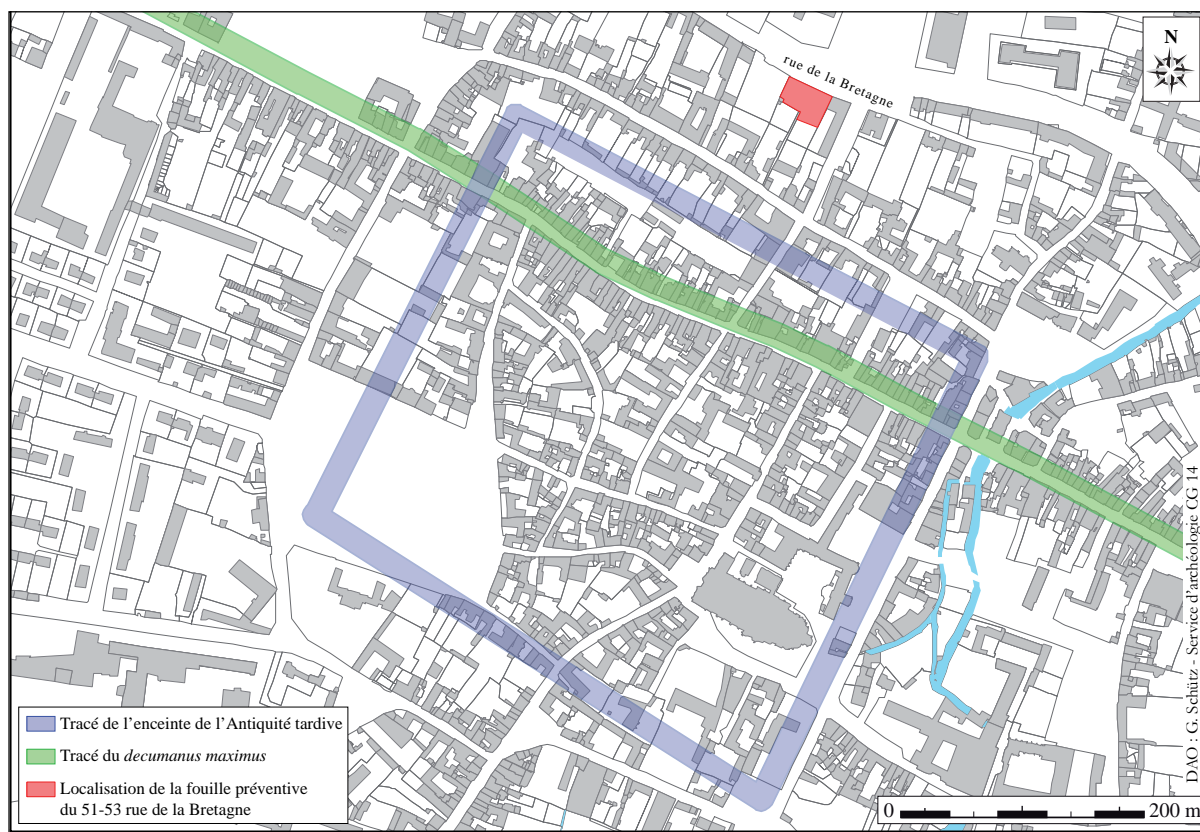


Fig. 1 : Localisation de la fouille du 51-53 rue de la Bretagne par rapport au castrum et au decumanus maximus de Bayeux – Augustodurum (Calvados) (DAO : G. Schütz – Service d'archéologie CG 14).



Fig. 2 : Localisation de la ville de Bayeux – Augustodurum et des limites de cités gallo-romaines du nord-ouest de la Gaule (DAO : Service d'archéologie CG 14).

Les vestiges observés au 51-53 de la rue de la Bretagne correspondent à cinq phases d'occupation principales, entre le I^{er} s. ap. J.-C. et le XVIII^e s. L'occupation se caractérise dans un premier temps par une série de fosses et de fossés aménagés dans le substrat et datée de la seconde moitié du I^{er} s. La seconde phase d'occupation, vers la fin du I^{er} ou au début du II^e s., est marquée par la construction d'un bâtiment sur solins très partiellement conservé. Il a en effet été largement perturbé par l'installation, au cours du II^e s., d'un bâtiment maçonné dont la fouille a permis de dégager cinq pièces et qui reprend les mêmes orientations que le bâtiment précédent (fig. 3). Seul l'angle nord-ouest de cette construction est visible dans l'emprise étudiée. La majeure partie de l'édifice se développe en effet sous les propriétés voisines vers l'est et au sud. Tout le secteur au nord et à l'ouest du bâtiment apparaît, pour cette période, non construit (à l'exception d'une importante citerne de 3 m de côté et 3,5 m de profondeur). Il accueille une succession de remblais sur des surfaces pouvant atteindre plusieurs dizaines de mètres carrés. C'est à cette phase d'occupation qu'appartient l'ensemble de peintures murales présenté ci-après. La fin de l'occupation antique est marquée par la destruction et la récupération du bâtiment maçonné entre la seconde moitié du III^e et le IV^e s. Un four à chaux, qu'une datation radiocarbone situe entre le VIII^e et le X^e s., et une structure excavée (fossé ? carrière ?) apparaissant vers les XIII^e-XV^e s.

Le contexte de découverte des peintures murales

L'ensemble d'enduits peints provient plus spécifiquement d'un remblai de démolition (US 1366) situé dans la pièce E du bâtiment maçonné du II^e s. (phase 3). La fouille n'ayant permis de révéler qu'une partie de cet ensemble bâti qui fut, de plus, très largement récupéré, il reste difficile d'en déterminer avec précision la nature et la fonction. Notons néanmoins qu'il s'organise, pour la partie observée, en une succession de pièces quadrangulaires, accolées les unes aux autres et dont la superficie varie de 5,5 m² à 23 m² environ⁷. Les murs principaux étaient maçonnés en pierres de calcaire grossièrement équarries, liées par un mortier de chaux de couleur jaunâtre. D'une largeur moyenne de 70 cm, ils reposaient sur des fondations de 70 cm de profondeur mêlant des pierres et des blocs de calcaire avec du mortier de chaux (M 1, M 4 et vraisemblablement M 2, M 3 et M 11). D'autres cloisons plus légères séparaient les pièces. Il en est ainsi des murs M 5, entre les pièces A et B, et M 12, entre les pièces C et D. Ces derniers étaient réalisés en matériaux périssables et reposaient sur un solin de pierres. Les revêtements de sols varient d'une pièce à l'autre et en fonction des états. Pour l'avant dernier état du bâtiment, daté de la fin du II^e voire du début du III^e s., la pièce A est dotée d'un sol en dur, constitué d'un niveau de mortier de chaux reposant sur un radier de pierres calcaires. Il en est de même pour la pièce B, tandis que les pièces C et D présentent des surfaces plus frustes (bocaille de calcaire pour la pièce C et cailloutis de galets pris dans une matrice limoneuse pour la pièce D). Le sol de la pièce E, sur lequel les enduits peints ont été prélevés, était quant à lui composé de sable jaunâtre (sol SO 10, US 1364).

Les peintures murales

Le site a livré plusieurs ensembles de peintures fragmentaires qui se concentraient principalement dans l'angle sud-est de la parcelle. Le lot principal a été trouvé dans une couche de démolition (US 1366) sise en limite d'emprise de fouille. Les fragments n'appartenaient manifestement pas à un niveau d'effondrement en place et leur origine demeure donc incertaine.

7. Seules les pièces A et C nous sont connues intégralement. Les autres salles se poursuivant au-delà des limites de la prescription, les superficies proposées ne le sont qu'à titre indicatif.

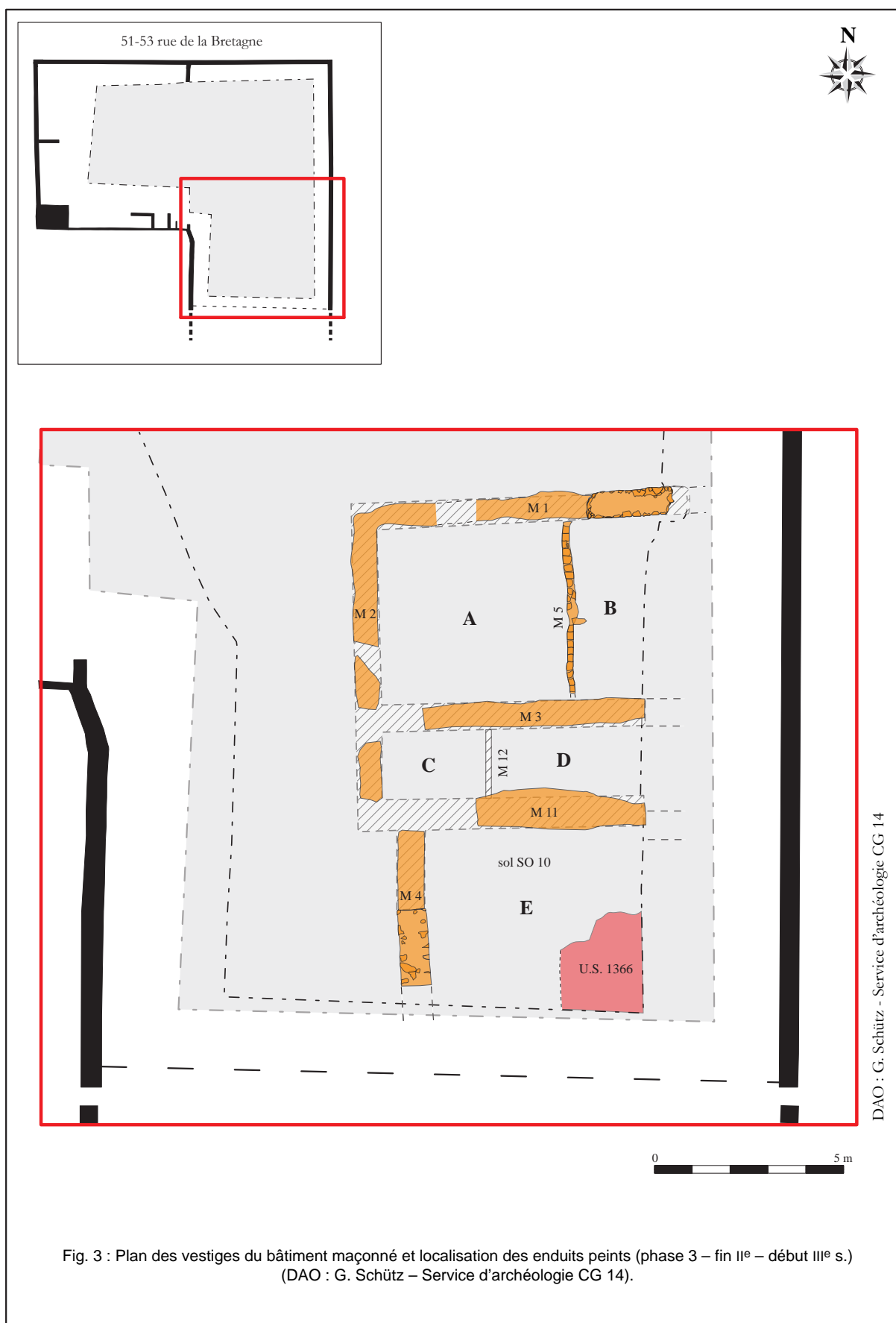


Fig. 3 : Plan des vestiges du bâtiment maçonné et localisation des enduits peints (phase 3 – fin II^e – début III^e s.)
(DAO : G. Schütz – Service d'archéologie CG 14).

Observations techniques

Dans leur ensemble, les enduits peints présentent, comme souvent à Bayeux⁸, un assez bon état de conservation. Le support de mortier est presque toujours complet, la couche de préparation conservant le plus souvent les traces d'accrochage sur la paroi. Seuls les éléments en surpeint, qui correspondent aux motifs les plus fins réalisés en dernier par l'artisan, peuvent présenter un écaillage important. Le phénomène est fréquemment observé car le motif est peint à un moment où l'enduit est déjà trop sec. La carbonatation, caractéristique chimique de la fresque, est alors déjà engagée et ne fixe pas correctement le pigment.

L'enduit est constitué d'un support d'une épaisseur totale variable entre 2 et 4 cm. On observe une application en quatre couches. La première, couche de préparation, est composée d'une matrice de mortier sableux beige à jaune avec des traces d'inclusions végétales. La seconde couche, dite de transition, se compose d'un mortier sableux beige clair également avec des traces d'inclusions végétales. Quelques nodules de chaux sont visibles, éléments mal broyés ou pas assez mélangés lors de la préparation du mortier. La troisième couche est constituée d'un mortier sableux gris clair composé d'un sable fin. Enfin, la couche d'épiderme, qui supporte la peinture, est une fine pellicule blanche inférieure au millimètre, sans doute ici un simple lait de chaux.

Le lissage est globalement soigné, fin et régulier, avec une surface lisse et parfaitement plane. Seule la surface des fragments que nous proposons de replacer en zone inférieure présente un lissage légèrement plus grossier bien qu'offrant encore une belle régularité.

Au revers de l'enduit, on observe des traces d'accrochage en chevrons dont le positif révèle des incisions jusqu'à 0,7 cm de profondeur (fig. 4). Le dispositif, ainsi que l'observation d'une fine pellicule de terre encore en place sur certains fragments et conservant également quelques traces de végétaux, confirme que l'enduit prenait place sur un mur en terre sans qu'on puisse pour autant définir la nature de sa mise en œuvre (adobe, bauge, torchis...).



Fig. 4 : Revers de l'enduit avec traces d'accrochage en chevrons (cliché J. Boislève, Service d'archéologie CG 14).

8. Voir par exemple les décors trouvés sur la fouille de Bayeux, rue Saint-Patrice, B. AMADEI et S. BUJARD, «Les peintures de la rue Saint-Patrice à Bayeux (Calvados)», in C. GUIRAL PELEGRIN, *Circulación de temas y sistemas decorativos en la pintura mural antigua*, actes du XI^e colloque de l'AIPMA, Saragosse-Calatayud, 2007, p. 423-426 et fig. 112.

Description du décor

Les fragments, peu nombreux, ne permettent pas la reconstitution de grandes plaques. Toutefois, quelques éléments clés du décor autorisent une restitution globale dont certains enchaînements restent tout de même hypothétiques (fig. 5 et 6). Aucune dimension précise, hauteur de panneaux et *a fortiori* hauteur de paroi, ne peut être vérifiée.

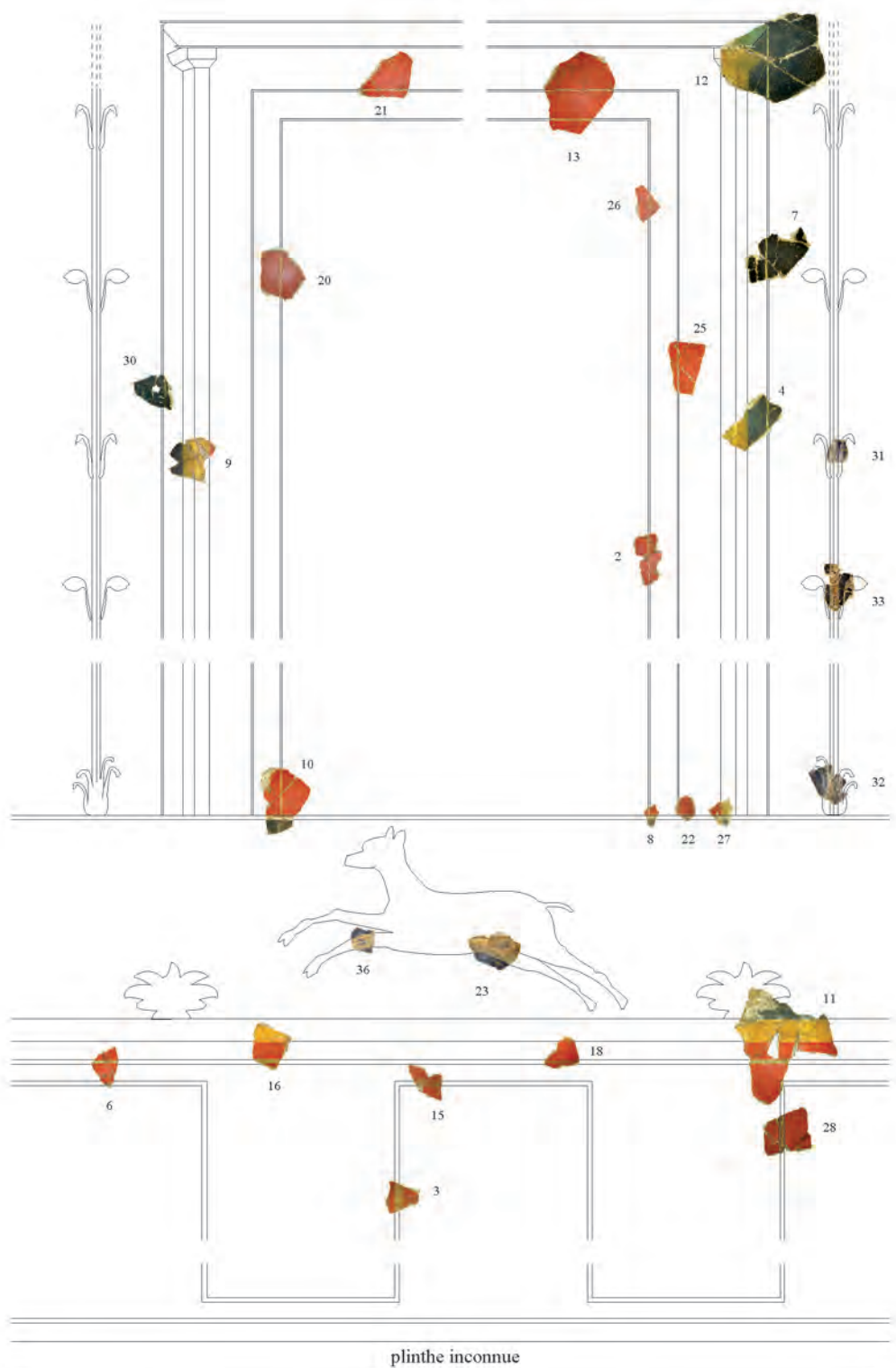
La zone inférieure n'est connue que par quelques plaques (3, 6, 11, 14, 15, 16, 18, 19 et 28) qui révèlent un décor sur fond rouge ocre. On observe alors un jeu de bandes et de filets verdâtres qui peuvent être verticaux ou horizontaux. Sur la plaque 11, on note ainsi l'amorce d'un angle à 90° (fig. 7). Ces maigres indices permettent d'envisager un décor de type ligne géométrique, qui pourrait être une ligne de redans ou encore, plus complexe, un méandre à svastikas. La présence de tracés préparatoires, réalisés à la cordelette, plaide encore en faveur d'un motif géométrique, régulier et peut-être suffisamment complexe pour justifier le recours à de tels repères.

La zone inférieure est couronnée par une bande de transition jaune de 5 cm de large. Au-dessus, la plaque 11 indique la présence d'un champ noir sur lequel se dégagent divers motifs. Ils permettent de restituer une prédelle sous les panneaux de zone médiane. Sur cette zone noire, nous pouvons ainsi replacer une touffe végétale dont on observe l'amorce sur la plaque 11. Traitée en dégradé de beige à blanc, elle est pourvue de larges feuilles. Les plaques 23 et 36 appartiennent également à un motif figuré de la prédelle. On reconnaît le tracé de l'articulation d'une patte avant sur la première et le départ des deux pattes arrière sur la seconde (fig. 8). Il s'agit donc d'un animal bondissant, biche, cerf ou cheval, ces derniers constituant les animaux les plus fréquemment représentés. Enfin, la plaque 1 (fig. 9) indique également la présence d'un oiseau dont l'extrémité de l'aile apparaît ici déployée. Là encore, difficile de déterminer la nature exacte du volatile mais le traitement en blanc évoque volontiers un échassier, probablement un héron, dont les ailes seraient alors déployées de part et d'autre, ce qui induirait une représentation de face. Il pourrait aussi s'agir d'un aigle dont les ailes seraient alors ouvertes vers l'arrière, dès lors plutôt dans une figuration de profil. La représentation de ces deux types d'oiseaux est très fréquente en zone inférieure ou en prédelle; on en trouvera des exemples sur de nombreux décors de Gaule.

La zone médiane est la partie la mieux connue du décor. Elle se compose d'une succession de grands panneaux rouges se dégageant sur un fond noir présent au moins sur trois côtés (la présence du champ noir au-dessus des panneaux n'est prouvée par aucun fragment mais elle est presque assurée, l'entablement n'étant jamais directement au contact des bandes sommitales de la paroi). Ces grandes surfaces rouges sont limitées à leur base par une bande blanche d'1 cm de large (fig. 10). Sur les côtés, des piliers représentés en perspective assurent l'encadrement. Le relief est figuré par l'association d'une bande jaune clair de 3,4 cm de large qui représente la face éclairée du pilier, à une bande jaune foncée de 2,8 cm de large et qui évoque le côté plongé dans l'ombre (fig. 11). Certains fragments présentent un éclairage à gauche et d'autres à droite⁹ ce qui induit une perspective centrée sur le panneau avec un relief fuyant de chaque côté. La plaque 12 nous renseigne sur le traitement du couvrement de ces piliers avec un chapiteau assez simple et de base carrée. Il supporte un entablement constitué d'une bande verte de 4,9 cm de large et bordée de part et d'autre d'un filet blanc (0,5 cm). Cet élément assure le couvrement du panneau rouge.

Dans ce cadre architecturé, les panneaux sont pourvus d'un double encadrement intérieur matérialisé par deux filets, l'un blanc et l'autre jaune, qui sont espacés de 5,8 cm. Ils ne sont présents que sur trois côtés du panneau et s'interrompent en bas sur la bande blanche.

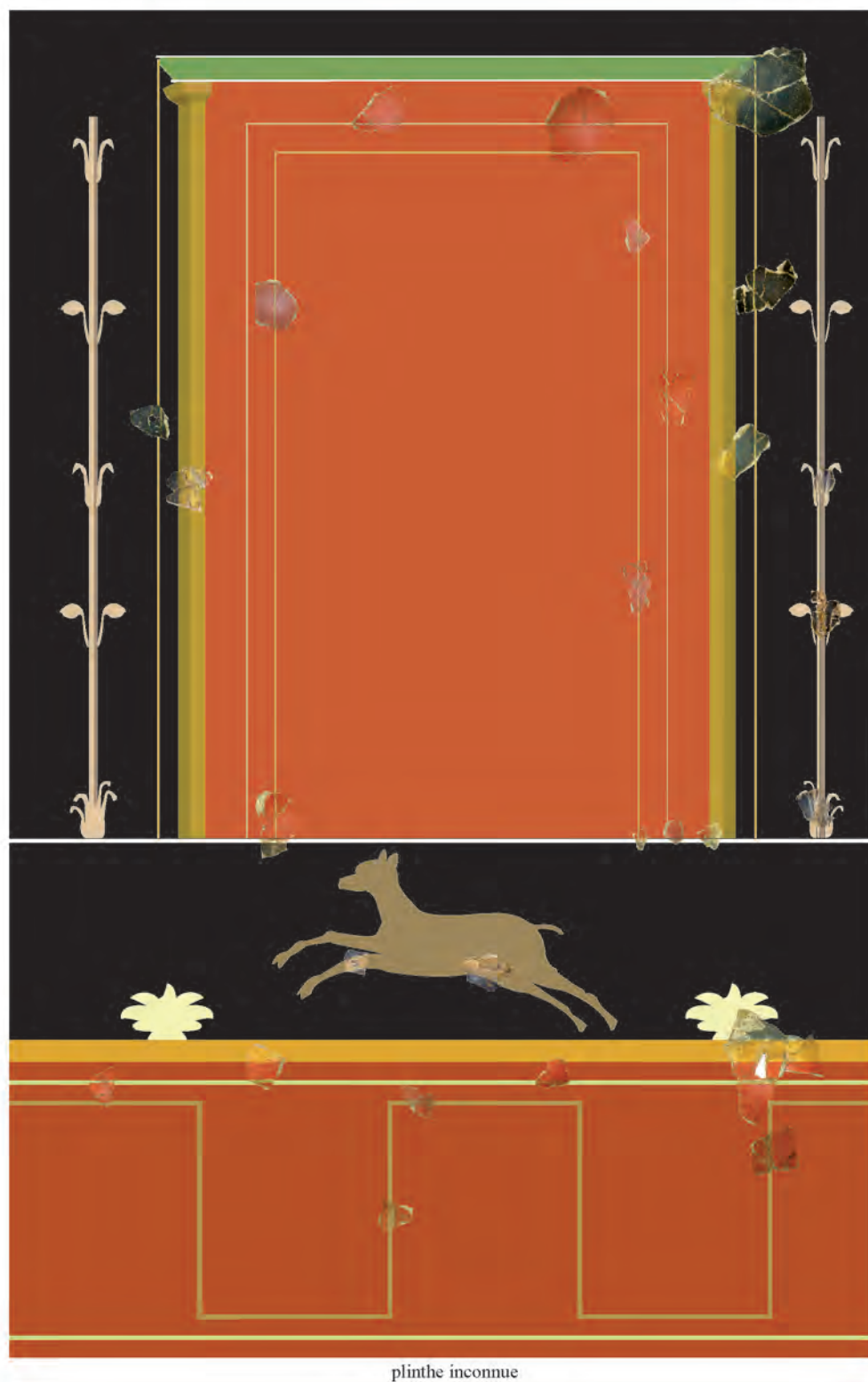
9. L'orientation précise des fragments est connue grâce à la détermination du sens de lissage dont nous avons vu qu'il était particulièrement régulier.



BAYEUX - RUE DE BRETAGNE
 Restitution hypothétique du décor
 Relevés - dao : Julien Boislève

0 1 m

Fig. 5 : Restitution hypothétique du décor à partir des éléments clés (clichés et restitution J. Boislève, Service d'archéologie CG 14).



BAYEUX - RUE DE BRETAGNE
Restitution hypothétique colorée
Relevés - dao : Julien Boislève
Conseil général du Calvados, Service archéologie 2007



Fig. 6 : Restitution hypothétique colorée intégrant les photos des plaques (clichés et restitution J. Boislève, Service d'archéologie CG 14).



Fig. 7 : Vue de la plaque 11, enchaînement entre la zone inférieure et la prédelle avec un motif végétal posé sur la bande de transition jaune (cliché J. Boislève, Service d'archéologie CG 14).

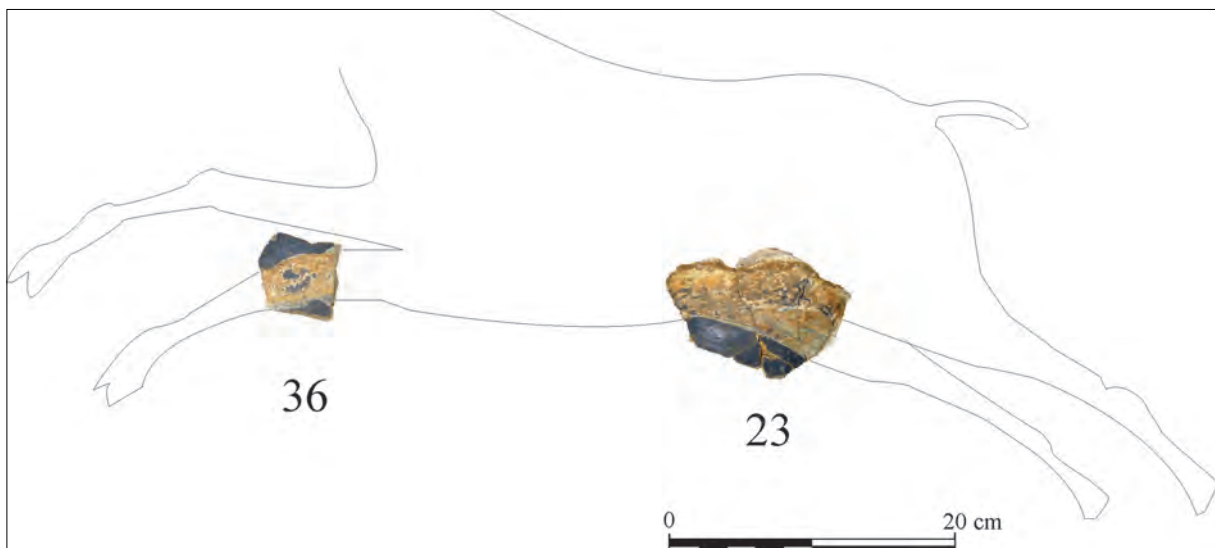


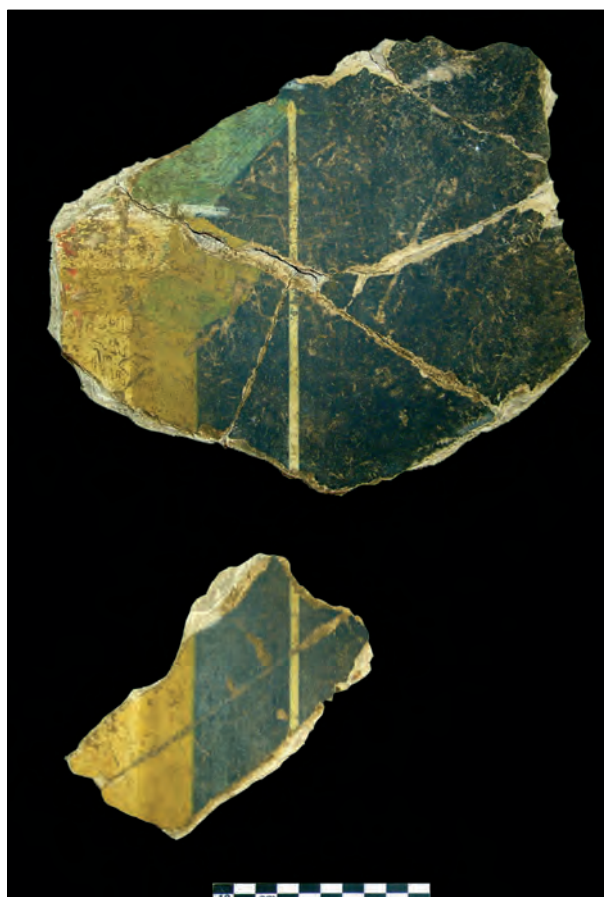
Fig. 8 : Restitution hypothétique de l'animal bondissant à partir des fragments clés (J. Boislève, Service d'archéologie CG 14).



Fig. 9 (à gauche) : Vue de la plaque 1, aile déployée sur le fond noir de la prédelle (cliché J. Boislève).

Fig. 10 (à droite) : Vue de la plaque 10, partie inférieure d'un panneau rouge de zone médiane avec filet d'encadrement intérieur tombant sur la bande blanche assurant la transition avec la prédelle (cliché J. Boislève, Service d'archéologie CG 14).

Fig. 11 (en bas) : Vue des plaques 4 et 12, pilier et entablement encadrant les panneaux de zone médiane (cliché J. Boislève, Service d'archéologie CG 14).



À 4 cm des piliers, sur le fond noir de l'inter-panneau, on observe un filet vertical ocre jaune qui vient buter contre le bord de l'entablement vert. Probablement au centre de l'inter-panneau, quelques plaques semblent indiquer la présence d'un motif de candélabre végétalisant (fig. 12). La hampe constituée de deux bandes accolées, l'une blanc crème, l'autre gris moyen, est agrémentée de paires de feuilles tantôt sessiles, tantôt oblongues et prenant place à l'extrémité d'une fine tigelle. Nous en ignorons la répartition sur la hampe et proposons de replacer ces deux types en alternance.

Analyse stylistique

Ces quelques plaques d'enduits peints, trop peu nombreuses pour fournir des indications architecturales autre que la nature des matériaux de construction du mur, constituent un indice du niveau de confort d'un bâtiment que l'emprise de la fouille n'a permis d'aborder que très partiellement. Les qualités techniques autant que stylistiques de la peinture (finesse du lissage, richesse des accessoires décoratifs avec notamment des éléments figurés,...) qualifient le travail d'une main sûre pour la réalisation d'un décor assez soigné qui ornaît donc plutôt un espace d'un certain standing.

Pour autant, la composition générale du décor s'inscrit dans l'un des schémas les plus répandus et les mieux connus à l'époque romaine. Le recours à des panneaux rouges se dégageant sur un fond noir renvoie aux modèles les plus usités avec l'emploi des deux pigments parmi les plus accessibles : le rouge ocre, pigment minéral, et le noir, probablement un noir de carbone. Peu onéreuses, ces deux couleurs sont par ailleurs de mise en œuvre aisée dans la technique de la fresque.

Le recours au cadre architecturé portant entablement et limitant les grands panneaux de zone médiane trouve de très nombreuses comparaisons en Gaule. Ces compositions issues du III^e style pompéien sont largement diffusées dans les provinces puis réinterprétées par les artisans locaux. L'inconvénient de cette série est qu'elle persiste dans le temps bien au-delà de la première moitié du I^{er} s. ap. J.-C. Toutefois, les exemples gaulois livrent plutôt de fines colonnettes délicates et non les lourds piliers que nous trouvons à Bayeux.

La présence d'une prédelle figurée demeure un élément important. Assez peu répandu en Gaule, l'usage de cette zone intercalaire entre zone médiane et zone inférieure permet, sur des parois assez hautes, de rehausser la composition et de conserver au décor des proportions harmonieuses sans avoir à étirer de façon excessive l'une ou l'autre des zones. À ce jour, nous connaissons en France seulement une vingtaine de décors ayant livré une prédelle figurée. On notera d'ailleurs que tous sont attachés à des bâtiments au statut élevé comme dans l'édifice, peut-être public, au nord de la cathédrale à Vaison-la-Romaine¹⁰, dans la riche *domus* de la place Formigé à Fréjus¹¹ ou dans la Maison des Nones de Mars à Limoges¹². Cette large bande accueille des éléments figurés qui peuvent être variés, mais qui sont le plus souvent des scènes animalières. Les oiseaux y sont légion comme à Limoges ou sur le décor de la fouille du lycée Gérard-de-Nerval à Soissons¹³. Le thème est encore plus fréquent en Italie, à Pompéi, où les prédelles sont principalement ornées d'oiseaux, tandis qu'à la fin du III^e style et au début du IV^e, les animaux courant ou bondissant apparaissent plus nombreux.

10. A. BARBET, *La peinture murale en Gaule romaine*, Picard, Paris, 2008, p. 66-67.

11. Décor de la pièce U, voir A. BARBET, collab. G. BECQ, F. MONIER, R. REBUFFAT, *La peinture romaine : fresques de jardin et autres décors de Fréjus*, Fréjus, 2000.

12. Salle 4, voir A. BARBET, F. MONIER, J.-P. LOUSTAUD, « Les peintures murales de la Maison des Nones de Mars à Limoges », *Aquitania*, II, 1993, p. 63-111.

13. D. DEFENTE, « Représentations figurées de quelques sites en Picardie », in collectif, *La peinture murale romaine dans les provinces du nord*, actes du XI^e séminaire de l'AFPMA, Reims, 30 avril – 1^{er} mai 1988, *Revue Archéologique de Picardie*, 1-2, Châlons-sur-Marne, 1990, p. 41-73.

Fig. 12 : Vue des plaques 31, 32 et 33, éléments de candélabre végétal (cliché J. Boislève, Service d'archéologie CG 14).

En zone inférieure, la ligne de redans ou de svastikas demeure incertaine. Nous rappellerons donc seulement que le motif connaît un fort engouement en Italie à partir du III^e style pompéien et que son utilisation ne se dément pas dans la seconde moitié du I^{er} s. ap. J.-C. En Gaule, il est encore connu sur des décor du II^e s. Notons qu'un autre ensemble de Bayeux, rue Saint-Patrice¹⁴, présente également une ligne de redans en zone inférieure.

Conclusion

Les différentes considérations architecturales, la nature du mobilier mis au jour, ainsi que la présence d'un foyer mural dans la pièce A, tendent à identifier ce bâtiment comme un habitat situé dans le *suburbium* nord d'*Augustodurum*-Bayeux.

Le décor qui lui est associé correspond à une composition de type assez fréquent dont la réalisation reste difficile à dater, tant ses caractéristiques stylistiques ont perduré dans le temps. Toutefois, il complète encore notre connaissance de l'artisanat du décor, dans une cité où les découvertes d'enduits peints sont assez nombreuses avec notamment quelques ensembles très complets.



14. Décor inédit en cours d'étude au Centre d'étude des peintures murales romaines de Soissons.

